



# AVIS AUX LECTEURS

Tous ceux qui doivent des arriérés pour annonces et abonnements au *Courrier du Canada* ainsi qu'au *Journal des Campagnes*, voudront bien à commencer de ce jour, faire leur remise en adressant leurs lettres comme suit :

L'ADMINISTRATEUR DU  
*Courrier du Canada*  
30, rue de la Fabrique,  
Québec.

Les correspondances et autres ajouts qui concernent la rédaction, devront être adressés à :

LA RÉDACTION DU "COURRIER",  
30, rue de la Fabrique,  
Québec.

## QUEBEC

MERCREDI, 25 NOVEMBRE 1896

## LES DEUX TRAITRES

### LAURIER ET TARTE

Ils ont vendu leurs frères

Rien ne saurait traduire le mépris que nous ressentons en ce moment pour ces deux hommes qui viennent de consommer la plus odieuse trahison dont notre histoire politique ait jusqu'ici conservé le souvenir.

Nous les mettons ensemble, à part, bien en vue, bien cloués au pilori où les attend l'exécution de toute une race.

Laurier et Tarte !

L'un rhéteur sans âme et sans doctrine, froid et disert, égoïste sous des dehors aimables, masquant de paroles vides sa totale inaptitude à partager nos ardeurs nationales et religieuses, canaille machiné d'Anglais, catholique croisé de libéralisme, croyant avoir fait des actes quand il a fait des phrases, mariant, comme résultat de lectures aussi copieuses que mal dirigées, toutes les lubies pernicieuses du libéralisme anglais à toutes les dangereuses chimères du libéralisme français, imbu des idées les plus fausses en matière d'éducation, de religion et de progrès social, mettant sur le même pied l'erreur et la vérité, le temple et l'église, le dogme inféctible et les mouvantes opinions des hommes, incapable de comprendre ce que c'est que l'école catholique et pourquoi les évêques, les prêtres et les pères de famille font une telle lutte pour en sauver la liberté sacrée, en un mot l'homme qui, par aucun côté de son caractère, de ses idées, de ses tendances, n'est digne du grand et noble rôle que les circonstances ont paru lui offrir, aux applaudissements de ses claqueurs : celui d'un premier ministre français et catholique.

L'autre, plus encore, si c'est possible, plus abject, plus vil et plus comble, ayant connu la vérité et l'ayant rejeté comme un fatigant impérialisme sur le chemin du succès, renégat à tête reposée, sophiste conscient, menteur de paroles déliées, consommé calomniateur, esprit mobile et faux comme son regard, traînant après lui, comme un gâlier, la longue chaîne de ses remèdes, de ses volte-face, de ses trahisons, de ses palinodies honteuses, de ses convoitises tantôt assouvis tantôt déçues, aspirant avec fureur à posséder l'estime en dépit de son passé, et éprouvant des accès de rage intérieure sous l'aiguillon cruel du mépris dont il se sent couvert même par ceux qui se servent de lui, audacieux et téméraire, sachant souvent où est le vrai et embrassant le faux si le faux est plus commode et plus lucratif, astucieux et plausible, intelligent et pervers, d'autant plus criminel en ce moment qu'il a plus odieusement exploité la cause qu'il trahit lâchement aujourd'hui.

Wilfrid Laurier, Joseph-Israël Tarte !

Voilà les deux hommes qui viennent de poignarder trahisonnellement la minorité manitobaine.

Voilà les deux misérables qui viennent de vendre en tant qu'ils le peuvent aux sectes et aux loges, l'âme et l'intelligence des petits catholiques et des petits français du Manitoba.

Voilà les deux capitulards qui viennent de déroger contre les garanties solennelles inscrites dans la constitution pour protéger les faibles ne seront plus qu'un vain mot.

Voilà les deux traîtres qui viennent de consentir à l'écarter de leur propre main la clause 22 de l'Acte fédératif de 1867, et la clause 23 de l'Acte du Manitoba, qui constituait la seule sauvegarde de notre race contre les empiètements d'une majorité intolérante.

Tous deux ont menti à leurs promesses et déshonoré leur parole. L'un, Joseph-Israël Tarte disait, sous sa signature en 1894 :

"Une chose entre autres est faisable : c'est d'écarter de la minorité, décider qu'elle a droit à ses écoles, mettre en demeure le cabinet du Manitoba et adopter des moyens réducteurs si Manitoba refuse de se rendre à la raison. Il n'est pas besoin de tribunaux pour l'adoption d'une de ces mesures réductrices."

L'autre, Wilfrid Laurier, s'exprimait solennellement à St. Roch, au milieu des acclamations d'une foule en délire :

"Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions, je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti, qu'il faut respecter les droits des minorités. Et, je le déclare devant vous, si demain, l'on voulait toucher aux droits et privilèges de la minorité protestante dans la province de Québec, je serais le premier à le défendre. Je ferais plus : je viendrais demander à mes braves électeurs de m'aider dans cette œuvre de justice, et ils m'aideraient. (Oui, oui, s'écrie la foule.)"

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir comme j'en ai la conviction je répliquerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans l'Ontario au pôle de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission sur tous les intérêts en jeu se rapportant à la satisfaction de ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom

vénéré de M. Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer de recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier." (Applaud.)

Où est-il ce recours entier ? Où est-elle cette justice entière ? Où est-elle même l'enquête, cette fameuse enquête, présidée par Sir Oliver Mowat, qui devait enfanter tant de merveilles ?

Mensonge, simulacre, duperie que tout cela !

Sur toute la ligne nous avons été trahis, bernés, bafoués.

La province de Québec a été le jouet de ces bateleurs sans conscience et sans honneur, qui l'ont endormie pour la vendre.

Et vous croyez que cela va se passer ainsi tranquillement, et que vous allez jouir en paix du fruit de votre ignominie ! Détrompez-vous, détrompez-vous !

La bataille commença, comme l'a dit si bien l'intrépide archevêque de St-Boniface.

Nous allons répondre à son appel vibrant comme une sonnerie de clairon.

Nous allons faire écho à ses émouvantes protestations.

Non, la cause sainte des écoles séparées pour laquelle nos pères et nos chefs ont livré tant de batailles, non, cette cause sainte n'est pas morte, comme vous en avez conçu l'espoir.

Vous avez cru la mettre au sépulcre pour toujours. Mais elle va briser la pierre et surgir plus actuelle, plus urgente, plus puissante que jamais.

Que tous les hommes de cœur, que tous les patriotes, que tous ceux qui ont de la conscience et de la foi, qui ont quelque souci de l'âme des générations à qui appartient l'avenir, que tous se rallient autour de nos chefs naturels, et la constitution sera vengée, et le bon droit triomphera, et les traitres recevront le châtiment dû à leur crime religieux et national.

De quel droit M. Laurier dirait-il à la province de Québec : vous n'avez pas ce que vous demandez à moins de voter pour le parti libéral ?

Que le premier ministre fédéral essaye ce jeu-là si le cœur lui en dit.

Il apprendra à ses dépens que si la confiance s'inspire par de belles promesses, elle ne se nourrit pas longtemps de désillusions et de tyrannie.

## ILS ONT MENTI AUX EVEQUES

Ce que demandait la lettre pastorale

Le soi-disant règlement de la question scolaire est une insulte à l'épiscopat de cette province.

Que demandaient Nos Seigneurs les évêques, dans leur lettre pastorale collective ? Qu'on lise le paragraphe suivant :

"C'est pourquoi, N. T. C. F., tous les catholiques ne doivent pas se laisser suffragés par les candidats qui s'engagent formellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'honorable Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout catholique et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de torturer à cette obligation."

C'était cela que demandaient nos Evêques, au nom de l'Eglise dont ils sont les représentants. Ce qu'ils voulaient c'était une législation réparatrice, rendant aux catholiques manitobains les droits scolaires qui leur avaient été enlevés, et leur reconnaissant le jugement du Conseil Privé.

Les libéraux ont dit : nous nous engageons à cela ; nous promettons même de vous donner plus que ce vous donnait la loi réparatrice du gouvernement conservateur.

Eh bien, ils mentaient impudemment. Ils mentaient aux catholiques. Ils mentaient à l'épiscopat.

De législation réparatrice, il n'est plus question.

Et la violation des droits de la minorité catholique est lâchement sanctionnée par Tarte et Laurier, complices de Greenway et de Sifton.

Les électeurs catholiques vont-ils ouvrir les yeux, enfin ?

Le peuple de cette province va-t-il comprendre qu'il a été trompé et roulé par les salimbaniques qui ont volé le pouvoir en criant qu'ils étaient plus catholiques que les évêques ?

Où, nous en avons la conviction. Il y a encore de la foi et du cœur dans notre population, et le peuple canadien-français ne laissera pas égarer et trahir impunément ses frères par le sang et par les croyances.

## LES FINANCES PROVINCIALES

ET L'OPPOSITION

Le débat sur l'adresse est terminé.

Les discours de la gauche ont vidé leur sac.

Ils ont porté des accusations à tort et à travers.

Ils ont essayé d'établir que le gouvernement conservateur n'a pas exécuté son programme.

Mais aucun d'eux ne s'est risqué à discuter les chiffres que nos amis et nous avons soumis tant de fois au public.

Ainsi M. Marchand ni ses lieutenants n'ont osé nier que le gouvernement conservateur a diminué les dépenses dans les différents services, comme l'indiquent les chiffres suivants :

Législation..... \$55,529.44  
Gouvernement civil..... 16,258.38  
Administration de la justice..... 110,461.90  
Arts et métiers, institutions littéraires, instruction publique..... 19,346.58  
Travaux publics..... 42,065.19  
Services divers..... 116,467.12  
Dépenses spéciales et travaux extraordinaires..... 761,769.82

En déduisant de ces diminutions de dépenses l'augmentation pour le service de la dette, l'agriculture et les institutions de bienfaisance, nous restons avec une diminution de dépenses de \$875,586 pour l'exercice 1895-96, comparé avec l'exercice 1890-91.

Nous déclinons tous les ergoteurs de l'opposition d'entamer ces chiffres.

Si vous prenez du froid, si vous avez la grippe, achetez le Sporting Blend Scotch Whiskey, c'est le meilleur.

l'attitude de M. Laurier sur la question des écoles.

Eh bien puisque le parti libéral dans la province veut faire de la politique de cette façon, nous l'attendons.

Les paroles et les actes du parti conservateur durant la lutte fédérale n'ont rien à voir dans les relations entre les deux gouvernements. S'il devait en être autrement, si dans leurs négociations des affaires publiques, chaque gouvernement devait baser ses actes sur la sévérité des coups portés ou reçus nous verrions un bel état de choses dans notre pays.

Il ne s'agit pas de savoir ce que des conservateurs ont dit de M. Laurier durant les dernières élections. La demande de la province est-elle juste, oui ou non ? La est toute la question. Si elle est juste, M. Laurier n'a pas le droit de la refuser parce que les conservateurs l'ont combattu énergiquement.

M. Lemieux aurait peut-être raison si l'argent que nous réclamons était le sien, mais cet argent est celui du public et il n'en a le contrôle que pour le répartir justement envers tous les contribuables.

M. Laurier, M. Mowat, M. Blair et M. Fielding ont approuvé les résolutions demandant une augmentation de subside. Ont-ils mis dans leur approbation la réserve que cette demande ne devrait être faite que par un gouvernement libéral ? Non, leur approbation est complète et ils sont tenus en honneur de faire droit à cette demande.

De quel droit M. Laurier dirait-il à la province de Québec : vous n'avez pas ce que vous demandez à moins de voter pour le parti libéral ?

Que le premier ministre fédéral essaye ce jeu-là si le cœur lui en dit.

Il apprendra à ses dépens que si la confiance s'inspire par de belles promesses, elle ne se nourrit pas longtemps de désillusions et de tyrannie.

De quel droit M. Laurier dirait-il à la province de Québec : vous n'avez pas ce que vous demandez à moins de voter pour le parti libéral ?

Que le premier ministre fédéral essaye ce jeu-là si le cœur lui en dit.

Il apprendra à ses dépens que si la confiance s'inspire par de belles promesses, elle ne se nourrit pas longtemps de désillusions et de tyrannie.

## LE REGLEMENT SCOLAIRE

JUGE PAR MGR LANGEVIN

ET L'EX-MINISTRE DE LA JUSTICE

Opinion du sénateur Landry

Nous avons rencontré, ce matin, M. le sénateur Landry :

Que pensez-vous, lui avons-nous dit, du règlement de la question des écoles ?

M. Landry.—Je partage l'opinion de Mgr l'archevêque d'Halifax : une question n'est jamais réglée, si justice n'est pas rendue.

Reporter.—Mais, juste ou non, le règlement obtenu ne soustrait-il pas la question des écoles à la juridiction du parlement ?

M. Landry.—Non, et le parlement en sera saisi de nouveau, bien certainement. Je sais qu'il existe une opinion prétendant que la juridiction du parlement a cessé. Elle ne peut pas avoir sa raison d'être dans les circonstances actuelles et vous pouvez vous en convaincre.

Quelle est la position ?

Une minorité catholique, forte du jugement sans appel du plus haut tribunal de l'empire, porte sa cause, comme le veut la constitution, devant le gouvernement en Conseil.

L'exécutif entend les parties en cause et quelles sont les parties litigantes ? La minorité catholique contre le Manitoba d'une part, la province du Manitoba de l'autre.

La cause entendue, l'exécutif fédéral rend jugement et ordonne, par le *remedial order*, à la province du Manitoba de restituer à la minorité catholique romaine les droits et privilèges dont elle a été privée et pour qu'il n'y ait aucune erreur possible le *remedial order* définit que :

(a) Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines ;

(b) Le droit à une quote part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique ;

(c) Le droit, pour les catholiques romains qui contribuent à soutenir les écoles catholiques, d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles.

Manitoba refuse la restitution ordonnée par l'exécutif fédéral.

## LE REMEDIAL ORDER

Ce refus (trois fois répété) de la législature provinciale donne au parlement fédéral juridiction dans la matière et c'est en vertu de cette juridiction que le parlement met à l'étude et adopte en première et deuxième lecture le projet de loi Dickey.

Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey.

Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey.

Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey.

Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey.

Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey.

Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey. Le parlement met en œuvre le projet de loi Dickey.

la plaine dans l'événement, à la recherche d'une satisfaction d'un tout autre genre.

QUELLE SERA L'ATTITUDE DE LA PROVINCE ?

Le reporter.—La province de Québec va-t-elle accepter cet arrangement ?

M. Landry.—Je ne puis parler au nom de la province. Tout ce que je sais, c'est qu'en juin dernier la province s'est ralliée à M. Laurier parce que le parti libéral a promis de rendre justice à la minorité. J'ai en ma possession des déclarations signées par des députés libéraux, s'engageant à marcher avec l'épiscopat sur cette question et répudiant d'avance toute action qui ne serait pas approuvée par les évêques. Plusieurs de ses députés j'en suis sûr, feront honneur à leur engagement, et si la province de Québec le veut, la question des écoles peut certainement triompher.

La bataille ne fait que commencer, comme le dit Mgr l'archevêque de St-Boniface. Nous aurons bientôt des nouvelles de Rome : Nos Seigneurs les Evêques parleront d'autorité et nous saurons avant longtemps si nous devons compter pour lettre morte le jugement du conseil privé, la constitution écrite de notre pays, les engagements sacrés pris par la majorité envers une minorité qui se fie à elle.

LE REGLEMENT SCOLAIRE

Winnipeg, 23.—Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface, et le R. P. Cherrier, de cette ville, ont fait, tous deux, dimanche un sermon sur la question des écoles. Ils ont déclaré que les termes du règlement, tels qu'ils sont, annulent le gouvernement du Dominion et le gouvernement Greenway, sont loin d'être satisfaisants pour les catholiques. Comme question de fait, ont-ils ajouté, il n'y a pas de tout de règlement. Les catholiques ne peuvent pas être privés du privilège d'instruire leurs enfants : c'est un devoir qui leur incombe par l'autorité de l'Eglise.

## LE PERE CHERRIER

Voici en résumé les remarques du R. A. Cherrier :

Les écoles catholiques sont pour les enfants, ce que l'Eglise est pour le monde entier ; et l'école catholique, en instruisant la jeunesse, et notamment les pauvres et les nécessiteux, a accompli une œuvre qui a provoqué la reconnaissance des générations passées, et fera naître le même sentiment dans les cœurs des générations futures.

Il est injuste de refuser le "fair play" aux catholiques et l'on ne peut comprendre comment il se fait que ces parties soient unanimes à les persécuter. Il y aura une page dans l'histoire de ce pays qui sera la honte de ceux qui se sont rendus coupables de cet outrage. Avant que naissent de nouvelles générations, ceux-ci auront un compte sévère à rendre. Ils seront tenus responsables de ce qu'ils ont fait, jusqu'à ce qu'ils aient su justifier devant le tribunal de Dieu.

Le devoir de tous les catholiques aujourd'hui est de s'unir pour la défense de leurs droits, et de se préparer à de nouveaux sacrifices, car, à tout prix, ils doivent avoir des écoles catholiques.

Le Père Cherrier dit que pour ce qui le concerne, il ne peut seulement dire que si le besoin l'exige, il entreprendra volontiers la tâche d'instruire les enfants catholiques. Il lui importait peu de passer ici ou là quelques années qu'il resterait à vivre sur cette terre. Les circonstances voudront-elles qu'il soit appelé à couler ses jours dans une salle d'école, à l'enseignement de la doctrine catholique aux enfants, et en leur donnant cette instruction même dans les institutions séculières, il se dévouera certainement à cette œuvre plutôt que de voir ces enfants forcés de subir les influences d'un système qui entraînerait la mort de leur foi simple.

Le Père Cherrier invite les fidèles à prier à cette heure solennelle, car l'assurance, doit venir du ciel, se l'assurer suivant le noble exemple qu'ils ont donné au pays dans les six dernières années.

## LES PAROLES DE MGR LANGEVIN

Sa Grandeur Mgr Langevin a parlé, à la cathédrale de St-Boniface, au sujet de la question des écoles. Voici ce que Mgr a dit :

"C'est aujourd'hui le jour le plus triste de ma carrière épiscopale. C'est le jour brisé que je me présente devant vous. Les négociations entre les autorités locales et fédérales sont terminées ; il en résulte ce qu'on nous donne comme un règlement de la question.

"Je proteste de toutes mes forces contre l'emploi de ce mot règlement.

"Une question en litige ne peut être réglée sans l'assentiment de deux parties. Nous sommes, sans aucun doute, les plus intéressés sur ce sujet. C'est pour nous une question vitale, une affaire de conscience, une question de vie ou de mort.

"La loi qui a été votée n'est pas une loi établie en 1890, c'est une loi que nous ne voulons pas lui enlever ses privilèges, mais nous voulons les mériter."

"Au lieu de traiter avec nous, on a traité avec ceux qui nous oppriment, et au moment de conclure on a montré le projet de règlement, non pas à nous, mais à nos pires ennemis pour avoir leur approbation.

"Et quand ces hommes ont en réponse qu'ils approuvaient, on a dit que la question était réglée et on a rendu publics les termes du règlement.

"Je voudrais savoir si la minorité catholique a autorisé qui que ce soit à accepter pour elle ce règlement."

"J'avais cru pendant un temps qu'on nous rendrait pleine et entière justice ; nous aurions accepté avec joie tout arrangement acceptable quitte à conserver le droit de réclamer toujours pleine et entière justice.

"Après avoir passé en revue les différentes clauses du règlement, Mgr continue :

"N'oubliez pas, mes frères, que les écoles communes comme les écoles neutres sont condamnées par l'Eglise. Les clauses du prétendu règlement font bien voir ce que veulent ses auteurs. Sous le prétexte de respecter la liberté des parents ils réduisent à rien le sentiment d'honneur qu'ils rendent à l'enseignement religieux. Cela seul rend le règlement inacceptable pour nous car ce ne sont plus des concessions mais d'odieuses restrictions qui en sont la base.

"Nous avions autrefois le droit d'enseigner en français, nous ne l'avons plus. Nous, donc, les droits sont garantis par la Constitution, nous sommes pas mieux traités que des Chinois ou des Japonais. On ne nous permet même d'enseigner le français que comme moyen d'apprendre l'anglais. Nous sommes tous d'accord à faire apprendre à nos enfants mais pas à sacrifier nos droits. Les livres français ne nous sont pas garantis, nous aurons des livres protestants, athées peut-être pour quoi pas ? Qui oblige la majorité à ne pas nous en donner ? Et quand on pense qu'un journaliste n'a pas eu peur d'écrire dans un journal de Montréal :

"Ceux qui refusent d'aider à la mise en pratique du règlement commettront un crime !"

"De pareilles énonciations ne font gèler le sang dans les veines. Comme Evêque et comme Canadien-français, je dis qu'on se joue de notre nationalité. Ne sommes-nous pas avant tout des catholiques et notre foi n'est-elle pas le meilleur rempart de nos libertés nationales ?

"Nous sommes peu nombreux et nous sommes pauvres ! ce n'est pas une raison pour insulter à notre misère et jamais cela ne nous forcera à accepter un compromis honteux."

"Nous voulons :

"Premièrement, le contrôle de nos écoles."

"Deuxièmement, des districts scolaires catholiques partout."

"Nos livres d'histoire et de lecture."

"Nos inspecteurs catholiques."

"Des maîtres compétents formés par nous."

"Le produit de nos taxes, et nos exemptions de taxes pour les autres écoles."

"La loi remédiate nous donnait tout cela en principe. On s'y est opposé parce qu'elle ne nous donnait pas assez. Qu'avons-nous à la place ?

"Pas un seul de nos droits, pas un seul !"

"Maintenant, il me reste à prendre le contrôle de nos écoles, je ne suis pas un homme de parti, je suis évêque avant tout et m'occupe peu des intérêts des partis. J'ai pris comme devise : "Depositum custodi" et je n'oublierai jamais, dussé-je combattre toujours."

"Si je faiblissais, les ombres de Mgr Provencher et de Mgr Tarte auraient le droit de se dresser devant moi et de me dire :

"Evêque tu as manqué à ton mandat, tu as trahi l'honneur et ton devoir."

"Mais avec l'aide de Dieu je resterai ferme à mon poste et la tempête, si terrible soit-elle, ne me fera pas peur."

"Ne vous séparez pas mes frères de votre évêque. Montrez par votre conduite, par vos actes, que vous êtes avec moi. Permettez-moi d'espérer que ce n'est pas en vain que vous m'avez si souvent assuré de votre obéissance filiale et qu'aujourd'hui vous saurez tenir vos promesses."

"La vie est trop courte pour que nous puissions ainsi oublier nos devoirs les plus sacrés. Mettons-nous en présence de l'éternité et agissons maintenant comme nous voudrions avoir agi le jour où la mort apparaîtra devant nous."

## MGR LAFLECHE ET LE REGLEMENT

MENT

A Trois-Rivières, samedi dernier, un représentant de la presse s'est présenté à l'évêché et a demandé à Mgr s'il avait étudié le règlement.

Mgr Lefebvre a répondu qu'il n'en avait encore rien fait et qu'il ne se prononcerait pas, dans tous les cas, avant que le principal intéressé, Mgr Langevin, ait parlé.

Pendant la conversation, Mgr a ajouté que tous les évêques étaient de la même opinion sur cette question et que lorsque l'heure serait venue, pour l'évêque des Trois-Rivières de parler, il le ferait de façon à être compris de tous.

## L'ON M. DICKEY

Amherst, N. E. 23 nov.—Interrogé par un correspondant du *Star* au sujet du règlement de la question des écoles, l'hon. M. Dickey a dit : pour le moment je ne puis donner que mes impressions sur le règlement projeté. Ce règlement serait nécessairement fondé sur l'expérience et l'on pourrait difficilement s'attendre qu'il fut conforme aux principes. La proposition en question semble par conséquent sujette à cette observation.

A première vue, les droits constitutionnels de la minorité paraissent avoir été ignorés, et d'après la section 10, celle qui a trait à l'enseignement des langues, on propose de créer de nouveaux droits constitutionnels. Les propositions faites dans l'intention de trancher les difficultés, quant aux écoles, ont été soigneusement étudiées et elles paraissent être de deux classes :

1o. L'instruction religieuse dans certains cas après les heures de classe, et 2o. des professeurs catholiques ou non catholiques, suivant les cas d'après certaines conditions ;

En pratique, le fonctionnement de ces dernières dispositions nécessitera la séparation des enfants catholiques et non catholiques pour le travail scolaire, et la section 8 restera pour la forme plutôt que pour la pratique.

"Les écoles religieuses ou catholiques ont à la fois le plus de difficultés et le plus de succès. Les parents



## "Le Courrier du Canada"

POUR 25 cts

La prochaine session provinciale, la dernière de ce parlement, sera d'une très grande importance. Les deux partis en feront leur préparation à la lutte prochaine. Il importe que nos amis se renseignent parfaitement afin d'être en mesure de refuter les adversaires. C'est dans cette pensée que le *Courrier du Canada* a décidé d'offrir au public un abonnement à prix réduit d'ici à la fin de la session.

Nous adresserons le *Courrier d'ici* à la fin de la prochaine session, à toute personne qui nous adressera 25 centes.

En même temps nous prions tous nos abonnés et amis de nous aider dans cette propagande que nous faisons dans l'intérêt de la bonne administration de la province.

Donc, à l'œuvre tout le monde et préparons la victoire en se pourvoyant bien des armes nécessaires au combat.

Les comptes-rendus de la chambre seront faits avec un soin tout particulier.

## AVIS AUX LECTEURS

Tous ceux qui doivent des arriérés pour annonces et abonnements au *Courrier du Canada* ainsi qu'au *Journal des Campagnes*, voudront bien à commencer de ce jour, faire leur remise en adressant leurs lettres comme suit :

L'ADMINISTRATEUR DU  
*Courrier du Canada*  
30, rue de la Fabrique,  
Québec.

Les correspondances et autres sujets qui concernent la rédaction, devront être adressés à :

LA REDACTION DU  
"COURRIER DU CANADA".  
30, rue de la Fabrique,  
Québec.

## LA QUESTION DES ECOLES

## UNE LETTRE DE WINNIPEG

## MONUMENTAL FIASCO

## DEMENTI A TARTE

## L'ATTITUDE DE M. PRENDEGAST

## Un trait admirable de Mgr Langevin

Winnipeg, 21 novembre.

Hier on a eu le texte du prétendu règlement de l'imbricologie scolaire. Il n'y a rien d'acceptable dans ce monumental fiasco. Prendegast ne l'approuve pas, et n'en prendra pas la responsabilité. Il ne retournera pas au ministère Greenway dans ces conditions là ; l'Electeur peut en prendre son parti. C'est sa décision et nous espérons qu'il ne la changera pas.

Quant à nos écoles, trente-six seulement sont fermées, malgré les assertions de M. Tarte. Plusieurs d'entre elles n'ont pas été ouvertes en septembre dernier parce qu'on attendait le règlement de la question pour les ouvrir. On nous avait tant promis et fait miroiter de choses, que notre population croyait avoir droit d'espérer, et attendait le fameux règlement pour ouvrir les écoles.

Maintenant les écoles vont s'ouvrir sous peu, du moins un bon nombre.

Le trait suivant, dont Mgr Langevin est le héros, fait ici l'admiration de tous. Lors de sa consécration épiscopale, notre archevêque a reçu de la population de Winnipeg une montre en or et diamants évaluée à \$500.00. En la recevant Monseigneur dit qu'il la recevait avec plaisir de ses anciens paroissiens, mais qu'il ne garderait jamais un si précieux bijou s'il devait empêcher le maintien des écoles catholiques de Winnipeg. Aujourd'hui c'est un fait accompli ; l'archevêque a porté hier sa montre à Winnipeg et l'a mise en vente.

## COUPS DE PLUME.

M. Prendegast dit que, pour que le règlement scolaire vaille quelque chose, il faut que ceux qui sont chargés de le mettre à exécution soient de bonne foi.

Croit-il que les catholiques peuvent compter sur la bonne foi de ceux qui les persécutent depuis cinq ans.

M. Prendegast ajoute que si le règlement n'est pas efficace dans la pratique, les catholiques auront toujours le droit de revenir à leur ancienne attitude.

M. Prendegast ne croit-il pas que le règlement accepté, il sera un peu tard pour demander davantage.

Qu'est-ce que les catholiques de la province de Québec ont de l'idée de faire instruire leurs enfants avec les chinois, les protestants, les allemands, les russes, les danois, les suédois, etc., etc ?

C'est l'idée que M. Tarte, le commis voyageur du cabinet Laurier, a émise à Vancouver.

## UNE TACTIQUE

Ce qu'ils ont trouvé...

Vers la fin de la session, dit le *Monde*, quelques libéraux de Québec sont allés chercher à Ottawa des conseils sur les meilleurs moyens d'"embêter" le gouvernement provincial. Au retour, le parti fit escale à Montréal, et l'un d'eux, secouru par l'irrésistible besoin de commettre des indiscrétions, nous dit :

"Nous avons un bon truc pour monter Montréal contre Flynn. Les québécois vont pleurer sur le sort de Montréal, à qui on refuse la gloire et l'avantage de fournir un premier ministre."

Mais, répondant-nous, quand M. Angers céda le poste à M. Chapleau, vous avez crié comme des perdus. Et quand M. Mercier s'est présenté dans Bonaventure, vous n'avez rien dit.

—On les sait bien, mais le peuple, ça se mène si bien, surtout depuis que nous avons le dessus.

Et notre libéral prit le chemin de l'Hotel Riendeau, plus enclenché que jamais de la valeur de son truc, de son secret si bien gardé.

## M. TARTE COMPLETE SA TRAHISON

## PROTESTANTS CATHOLIQUES ET CHINOIS

Doivent être instruits ensemble

## DANS TOUT LE CANADA

Vancouver, C. A., 24.—M. Tarte a parlé à une assemblée publique ici, et il s'est déclaré très fier du règlement scolaire. Il a dit que c'était un règlement qui devrait satisfaire tous ceux qui sont concernés, excepté les bigots et les extrémistes. Ceux-là peuvent former un parti ensemble. Les libéraux ont reconnu que les affaires scolaires appartiennent aux provinces, mais ils n'ont pas abandonné le droit d'intervenir dans des cas extrêmes. L'archevêque de St-Boniface n'a pas été consulté par ce qu'il s'est montré trop partisan. Les libéraux s'en tiennent à ce règlement.

En terminant, M. Tarte a dit qu'il ne devrait avoir aucune différence entre les catholiques et les protestants et alors pourquoi leurs enfants ne seraient-ils pas instruits ensemble. Il a visité les écoles de la Colombie Anglaise et il a vu là des blancs, des noirs et des chinois priant le Seigneur ensemble, et pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans toutes les autres parties du Canada.

## APPEL A QUEBEC

## LA QUESTION DES ECOLES

La lutte va recommencer plus acharnée que jamais

Mgr Langevin et son clergé vont diriger le mouvement

Winnipeg, 24.—La répudiation du règlement de la question des écoles par Mgr Langevin n'a pas été surprise à Winnipeg. On s'attendait au contraire, à ce qu'il en fut ainsi, car Sa Grandeur n'a pas été consulté au cours des négociations entamées ; Elle a été absolument ignorée et par le gouvernement provincial et par le gouvernement fédéral. L'archevêque de St-Boniface et son clergé sont déterminés à résister jusqu'à la fin et à faire un vif appel aux Canadiens-français et catholiques de la province de Québec. Ils demanderont aussi aux catholiques du Manitoba de faire de nouvelles sacrifices en vue de ouvrir toutes les écoles séparées qui sont actuellement fermées.

Il semble manifeste, aujourd'hui, que l'attitude de Mgr Langevin, sur la question scolaire, est approuvée à Rome. Mgr Langevin annonce qu'il fera un sermon en anglais, dimanche prochain, à Winnipeg, sur cette importante question. Ceux qui attendaient que le règlement, sous des auspices, à la vue du traité conclu entre M. Greenway et M. Tarte.

## L'AVOCAT DE LA MINORITE

Ce que dit M. Ewart.

Winnipeg, 24.—Voici ce que dit M. J. S. Ewart, avocat et conseil des catholiques, au sujet du règlement de la question des écoles.

« Il semble, dernier les catholiques, ont appris par les journaux le résultat des négociations et le dimanche suivant l'archevêque Langevin, au nom de la minorité, s'est déclaré non satisfait. Je n'ai jamais compris comment il se fait que certains hommes prennent plaisir à forcer les catholiques à donner à leurs enfants une éducation autre que celle qu'ils désirent leur donner. A Winnipeg il y a plusieurs écoles catholiques et on n'a jamais rien dit contre leur efficacité. Il n'y a donc aucune raison pour les catholiques d'abandonner ces écoles et d'envoyer leurs enfants à d'autres. Avec ce principe on pourrait tout aussi bien fermer les écoles et ne laisser que les églises protestantes ouvertes. Ne vaudrait-il pas mieux laisser les parents libres de donner à leurs enfants l'instruction religieuse qu'ils jugent à propos pour leur bonheur, et où ils jugeront à propos. Les magistrats doivent gouverner mais gouverner selon la justice et respecter les opinions religieuses de leurs administrés. »

## MONSEIGNEUR FABRE

## TOUJOURS DANS LE MEME ETAT

Un représentant de *La Presse* s'est rendu à l'archevêché, hier matin, pour prendre des nouvelles de Sa Grandeur Mgr Fabre. Il lui a été répondu que l'archevêché était toujours dans le même état. Il est maintenant établi que c'est une attaque de jamaïs que les médecins ont combattue. Les docteurs McDonald et Rottot, qui sont les deux médecins de la famille de Mgr Fabre, ont eu une consultation, lundi soir. M. le Dr Rottot est rendu vers dix heures, à l'archevêché pour prendre des nouvelles de son patient.

Malgré l'âge avancé de l'archevêché on entretient l'espoir d'une rapide guérison. Mgr Fabre a dit la messe, hier matin, dans la chapelle privée de l'archevêché.

## UN EVEQUE IRLANDAIS

Mort de mort subite  
Dublin, 24.—Le révérend William Fitzgerald, l'évêque catholique de Ross, est mort subitement ce matin à sa résidence à Skibbereen.

## LA DIPHTERIE

Deux cas seulement à la Rivière Ouelle et pas un seul à Berthier.

La diphtérie, qui a récemment sévi à la Rivière Ouelle, n'est plus à l'état d'épidémie, grâce aux mesures énergiques prises par les autorités pour enrayer le mal. Le docteur Pelletier, secrétaire du bureau provincial d'hygiène, a été informé qu'il ne s'y trouve plus que deux cas de contagion.

A Berthier l'épidémie est entièrement disparue.

Un cablegramme privé de Londres annonce la mort arrivée en Italie du lieutenant-gouverneur Fraser, du Nouveau-Brunswick. On ne donne pas de détails. Le lieutenant-gouverneur quitta le Nouveau-Brunswick il y a quelques semaines seulement pour voyager en Europe dans l'intérêt de sa santé. Il avait obtenu un congé de six mois. Sa mort qui est arrivée à Gênes, a causé une grande surprise à ses amis. Il a été Premier ministre du Nouveau-Brunswick et juge de la Cour Suprême.

La bagarre de St-Roch  
Le détective Fleury accompagné du détective Sylvain, a arrêté aujourd'hui un nommé Louis Roy, de St-Sauveur, sur l'accusation d'assaut grave sur la personne de M. Finet, hôtelier.

## PARLEMENT PROVINCIAL

A 3 hrs 10, l'Orateur prend le fauteuil. Après les affaires de routine, M. Desjardins propose le nouveau son bill pour réduire l'indemnité parlementaire de \$800 à \$600. Le bill est lu une première fois.

Sur motion de l'honorable M. Flynn, la chambre se forme en comité des subsides sur le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 20 juin 1897.

On vote l'item suivant :  
Dépenses d'élections \$60,000.

A l'item \$2,500 pour dépenses actuelles, l'hon. premier ministre, fournira des explications à une séance subséquente.

Musée d'histoire naturelle de Provencher, balance due sur prix d'achat (\$1,400), \$500.

Conseil des arts et manufactures y compris l'enseignement des beaux-arts appliqués à l'industrie, \$3,000.

Cercles Agricoles, \$10,000.

Sur cet item, il s'élève une discussion qui dure une heure à laquelle prirent part l'honorable M. Beaubien, MM. Girard (Rouville), Déchêne, Cooke.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

A la séance du soir, on continue les estimés.

L'honorable M. MARCHAND déclara qu'avant de consentir à voter l'item de \$10,000 pour les cercles agricoles et l'agriculture en général, il désirait avoir des explications.

L'hon. M. Beaubien répond que l'item sera discuté sur le budget et la discussion est remise.

L'item de \$4,000 pour l'amélioration des chemins ruraux souleva une discussion. L'hon. M. Beaubien fait valoir l'importance d'améliorer les chemins ruraux pour la colonisation. MM. Girard (Rouville), Cooke et Stephens prennent part à la discussion ; puis l'item est voté.

Après la discussion on vote l'item de \$7,500 pour l'exposition de Sherbrooke et le reste des estimés moins cinq items seront votés aujourd'hui probablement.

A 10 heures, la Chambre s'ajourne.

Les comités de la chambre ont élu comme suit leurs présidents ce matin :

Bills privés.—M. Duplessis ;  
Ordres permanents.—M. Marion ;  
Agriculture.—M. Beaubien ;  
Chemin de fer.—M. Carberry ;  
Legislation.—L'hon. L. P. Pelletier ;  
Comptes publics.—M. Châteaufort ;  
Industries.—M. Parizeau ;  
Privilèges et élections.—L'honorable M. Hackett.

Tous les comités commenceront leur travail demain.

L'hon. M. Pelletier a sur les ordres du jour un grand nombre de bills. Entre autres : les juges des districts ruraux seront tenus de résider à Montréal. Le gouvernement fédéral sera autorisé à nommer un troisième juge de la cour de Circuit à Montréal.

Les magistrats de police auront juridiction dans les causes civiles jusqu'à \$50. Tous ces changements reçoivent l'approbation du barreau et du public.

1896-97---1897-98

## Budgets comparés

## DIMINUTION DE \$440,093

L'hon. M. Atwater, trésorier provincial, a déposé sur le bureau de la Chambre le budget de l'année fiscale finissant le 30 juin 1898. Les estimés s'élevaient à \$4,904,428.01 soit \$440,092.47 de moins que l'année dernière. Voici un résumé comparatif de ce budget :

Dette Publique, 1897-98 \$ 1,524,621 53

1896-97 1,253,202 56

Plus..... \$ 1,418 97

Législation, 1896-97 \$ 254,688 95

1897-98 195,678 95

Moins..... \$ 59,010 00

Gouv. Civil, 1897-98 \$ 256,572 00

1896-97 253,744 22

Plus..... \$ 2,827 78

Administration de la Justice, etc., 1897-98 \$ 575,390 00

1896-97 564,540 00

Plus..... \$ 10,850 00

Instruction publique, institution littéraires et scientifiques, et arts et métiers, 1896-97 \$ 382,760 00

1897-98 380,260 00

Moins..... \$ 2,500 00

Agriculture, Immigration et Colonisation, 1896-97 \$ 360,100 00

1897-98 299,800 00

Moins..... \$ 71,300 00

Travaux et édifices publics, 1896-97 \$ 297,967 10

1897-98 183,521 79

Moins..... \$ 114,445 31

Institutions de bienfaisance, 1897-98 \$ 339,375 75

1896-97 330,438 25

Augmentation..... \$ 8,937 50

Services divers : 1896-97 \$ 392,662 64

1897-98 367,700 00

Diminution..... \$ 24,962 64

Chemin de fer 1896-97 \$ 706,321 30

1897-98 503,240 00

Moins..... \$ 203,081 30

Diminution..... \$203,081 30

Remboursement de dépôts de garantie des chemins de fer :

1897-98 \$ 287,693 99

1896-97 276,622 46

Augmentation..... \$ 11,171 53

Fonds du Palais de Justice d'Ypierre :

1896-97 \$ 1,574 00

1897-98 1,574 00

Budget, 1896-97 \$5,344,521 48

do 1897-98 4,904,428 01

Moins..... \$ 440,093 47

## LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

L'hon. ministre a aussi soumis le budget supplémentaire pour 1897-98, qui se monte à \$187,318.

Les principaux items sont les suivants :

Dépenses des élections..... \$60,000

Cercles agricoles..... 10,000

Améliorations des routes rurales..... 4,000

Exposition de Sherbrooke..... 7,500

Exposition des Trois-Rivières..... 5,000

Chemin de colonisation..... 25,000

Travaux publics..... 13,000

Apprentages..... 2,000

Écoles du soir..... 2,000

Paiement de lettres crédit Mercier à J. Dussault..... 14,578

et..... 2,178

Parmi les principaux items votés, il y

a \$10,000 pour la construction d'une aile au palais de justice du Montréal, et \$16,000 pour réparations à l'école normale Jacques Cartier.

Les personnes suivantes ont été invitées à dîner à Spencer-Wood, hier soir : Hon. John Sharples, hon. Geddon Oulmes, hon. V. W. Larue, MM. E. H. Bissin, B. Beauchamp, J. E. Girard, F. G. M. Dechêne, Jules Tessier, V. Gladu, Duplessis, A. G. Bourbonnais, A. Tessier, R. N. England, M. L. A.; T. E. Normand, le maître S. N. Parent, A. Girard, Milton McDonald, J. Marion, Dr P. Grenier, C. A. Desjardins, A. Turgeon, W. Greig, J. Girard, T. A. Baker, W. J. Simpson, James King, H. Petit, V. Allard, J. N. Tellier, Hector Caron, J. P. Cooke, L. F. Pinaut, Parizeau, V. Châteaufort, Dr P. Cartier, O. Magnan, F. Martineau, L. E. Panneton, N. Rioux, F. X. Lemieux, C. McClary, F. E. Bouffard, major Sheppard, A. D. C.; E. Deloit, secrétaire privé; capt. H. A. Panet, extra A. D. C.

## NOUVELLES DE MONTREAL

## UN CARNAVAL.

Le Dr Slack accusé de faux, plaide coupable

Montréal, 25 nov.—Nous aurons probablement un carnaval cet hiver. Un comité de citoyens s'est mis à l'œuvre pour organiser la fête. Plusieurs marchands ont déjà souscrit des montants considérables.

Un tailleur de pierre, de la rue La-belle, Ernest Cardinal, a été attaqué la nuit dernière, par trois malfaiteurs qui lui ont enlevé la somme de \$22, après l'avoir battu dans la rue Wolfe.

Les voleurs, après avoir étendu leur victime sur le trottoir, ont dû déchirer les poches de ses habits pour lui ôter son argent. M. Cardinal en a informé le lieutenant Allan, du poste No 2 et la police fera des recherches.

Hier matin, un incendie a eu lieu dans le magasin de M. Daoust, rue Ste. Catherine. Au moment où la police s'aperçut du feu, elle vit un individu qui s'était enfui à toutes jambes. On s'est convaincu ensuite que c'était un client endormi qui avait été surpris par le feu et qui se sauvait. Deux familles qui demeuraient au-dessus du magasin ont failli périr dans les flammes, ainsi qu'une petite fille qui a été sauvée au milieu des flammes.

Le docteur George F. Slack, de Farnham, qui fut candidat aux élections fédérales dans Missisquoi en juin dernier, a été arrêté sous l'accusation de faux au moyen desquels il s'est approprié une somme de \$23,000, au détriment de la succession Montgomery, de Phillipsburg, Qué., et dont il était un des syndics conjointement avec Mme Montgomery et ses trois fils.

Il y a quelque temps, le docteur Slack obtint du fils aîné sa signature sur un document qui lui conférait le pouvoir de régler certaines transactions se rattachant à la succession. Pour que le document fut valide, il fallait qu'il fut revêtu de la signature des trois autres garçons et, en particulier de celle de Mme Montgomery. Le docteur Slack a forgé cette signature, ce qu'il admet.

En trois occasions différentes il a forgé la signature de Mme Montgomery sur des documents lui accordant le pouvoir de procurer et qui lui ont servi à vendre, par l'intermédiaire du courtier Mackenzie, 47 actions de la banque de Montréal, et à réaliser ainsi une somme d'environ \$23,000.

La transaction n'avait rien d'extraordinaire, mais dans la suite, les héritiers ont découvert l'irrégularité et ont porté plainte.

Le docteur Slack a plaidé coupable et le juge Desnoyers rendra sentence, vendredi.

## LA PORTE SAINT-JEAN

La démolition approuvée par la Chambre de Commerce

Il y a eu hier après-midi séance du conseil de la chambre de Commerce à laquelle assistaient MM. Ed. Dupré, vice-président et MM. Jos. Windfield, Châteaufort, Jos. Brodie, F. X. Berlinguet, Chalifour, les échevins Roy et Tangany.

Une résolution a été adoptée appuyant le conseil de ville dans le projet de démolition de la porte St-Jean.

Une lettre a été reçue de Hong Kong, protestant contre l'élévation des taxes dans les messages télégraphiques et le secrétaire a reçu instruction d'accepter réception de la lettre.

Une lettre a été reçue du trésorier de la cité disant que le conseil laisse à la chambre de Commerce le soin de s'occuper de la question du pont.

Un lettre de remerciements a été reçue du consul-général d'Italie, à Montréal, remerciant le conseil pour avoir tenté d'inclure les marchandises italiennes dans le traité national.

M. le secrétaire Levassuer a soumis le rapport annuel des délibérations de la chambre de Commerce qui a été discuté. Ce rapport sera soumis à l'assemblée générale de la chambre de Commerce qui aura lieu le 9 décembre prochain à 2 h. p.m. pour la dépêche des affaires et l'élection des officiers pour l'année courante.

Le rapport du *Bradstreet*, pour la semaine finissant le 25 novembre, démontre une amélioration sur la précédente dans les affaires en générale ; l'importation dépendant est que, avec la neige et le froid, les affaires vont reprendre une allure plus satisfaisante.

L'industrie de la chaussure est un peu plus active. Il y a encore hausse dans le prix des peaux. Le No. 1 est coté à \$8, et le No. 2 à \$7.

Les prix de la farine sont fermes, et les collections en général sont lentes.

Il y a eu 47 faillites la semaine dernière, contre 44 la semaine précédente, 42 dans la semaine correspondante, l'an dernier, et 24 il y a trois ans.

Le célèbre yacht *Oneta*, la propriété de M. Albert E. Beauchemin, de Sorel a été réduit en cendres, samedi matin, à cinq heures.

Tout le monde du sport connaît la célèbre *Oneta*. C'était, sans conteste, l'un des yachts les plus rapides que nous ayons au Canada. Il mesurait 60 pieds de longueur et 10 de largeur. Ce vapeur "Cigare" fendait les ondes à une vitesse de 14 milles à l'heure au grand désespoir des concurrents en lice aux jours des grandes régates. C'est à tel point que "Oneta" n'était presque plus partie aux concours, depuis un certain temps, son record bien connu déconcertait tout le monde.

La réclamation de la compagnie Richelieu contre le gouvernement de Québec pour l'usage d'une partie de ses prairies à Trois-Rivières, a été référée à trois arbitres M. O. A. Pontland, C. D'Arven et M. C. Longueoe. M. E. A. D. Morgan est conseil pour la compagnie et M. L. J. Cannon, agit pour la province. Les arbitres se réuniront ici demain.

## FAITS DIVERS